

No. 38577

September 26, 2019

Le 26 septembre 2019

BETWEEN:

ENTRE :

Deborah Lee Doonanco

Deborah Lee Doonanco

Applicant

Demanderesse

- and -

- et -

Her Majesty the Queen

Sa Majesté la Reine

Respondent

Intimée

JUDGMENT

JUGEMENT

The applicant's motion to serve and file a single factum, record and, if any, book of authorities is dismissed. The motion for an extension of time to serve and file a further amended notice of appeal is dismissed. The motion for an extension of time to serve and file the appellant's factum, record and, if any, book of authorities in the appeal as of right to within eight (8) weeks from the date of the decision on the application for leave to appeal is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the

La requête de la demanderesse pour signifier et déposer un mémoire, un dossier et, le cas échéant, un recueil de sources est rejetée. La requête en prorogation du délai pour signifier et déposer un nouvel avis d'appel modifié est rejetée. La requête en prorogation du délai pour signifier et déposer les mémoire, dossier et, le cas échéant, recueil de sources de l'appelante dans l'appel de plein droit à une période maximale de huit (8) semaines de la date de la décision sur la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La

No. 38577

Court of Appeal of Alberta (Edmonton),
Number 1703-0024-A, 2019 ABCA 118,
dated April 3, 2019, is dismissed.

demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de
la Cour d'appel de l'Alberta (Edmonton),
numéro 1703-0024-A, 2019 ABCA 118, daté
du 3 avril 2019, est rejetée.

J.S.C.C.
J.C.S.C.